



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHU

Question écrite n° 39009

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la suppression de 650 postes au CHU de Nancy. Dans l'objectif de retrouver un équilibre financier, le CHU de Nancy va supprimer en moyenne 650 postes en ne remplaçant pas un départ à la retraite sur deux dans les quatre prochaines années. Selon le directeur général, le CHU doit emprunter chaque jour pour assumer ses dépenses courantes et l'achat de matériel, d'où la nécessité d'assainir les finances de l'établissement. Parmi les postes supprimés figureront une cinquantaine de postes de médecins. Les effectifs d'infirmiers seraient en revanche intouchés. Le syndicat majoritaire a dénoncé la non concertation et la non négociation de la part de la direction. « Avec ces transformations, le CHU ne pourra plus garantir à chaque Lorrain les mêmes droits en terme de santé, notamment l'égalité de la prise en charge des soins ». Il demande au Gouvernement de garantir l'accès aux soins à tous et donc d'évaluer les conséquences de la suppression de ces postes pour la Lorraine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39009

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11281

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)